ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et reglementation

Question écrite n° 856

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que les dates de renouvellement des depots de dossier de demande d'attribution de decoration sont differentes selon qu'il s'agit de l'Ordre national du merite (1er septembre), la Legion d'honneur (1er octobre), la Medaille militaire (1er juillet). Il lui demande s'il n'estime pas opportun de fixer une date unique pour toutes ces demarches.

Texte de la réponse

La transmission des dossiers de presentation de la Legion d'honneur, de l'ordre nationale du Merite et de la medaille militaire est prevue de facon a etre etalee tout au long de l'annee. Cet etalement permet de limiter, autant que faire se peut, les effectifs en personnels charges de l'etude et des formalites administratives. Ce calendrier permet, en outre, aux departements ministeriels de mieux repartir leurs travaux et aux conseils de l'ordre de la Legion d'honneur et de l'ordre national du Merite de pouvoir examiner les propositions qui leur sont soumises avec toute la serenite requise. Son respect demeure le meilleur garant de la qualite des promotions.

Données clés

Auteur : M. Legras Philippe
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 856
Rubrique : Decorations
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1392
Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2250